

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 2 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2018

Date d'affichage
20 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Didier SOISSON, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Gérard KESTLER.

Représentés : Philippe GALLOIS par Alain BIAUX, Catherine HAMEREL par Dominique DETERM.

Madame Monique THILLY a été nommée secrétaire.

Objet : **DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

N° de délibération : **2018_06_27_05**

Rapporteur : **M. BISSON**

Il résulte des dispositions des articles R. 423-1 du Code de l'Urbanisme et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'un Maire ne peut déposer une autorisation d'urbanisme, sans y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

La Ville de Fagnières doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour les opérations suivantes :

Permis de construire et demande d'autorisation d'aménager un ERP

- Installation d'un bâtiment modulaire et autres aménagements au sein du groupe scolaire des Tilleuls,
- Aménagement des bureaux de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

OUI l'exposé qui précède ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les opérations désignées ci-dessus et signer toutes les pièces à intervenir.

Résultat du vote :

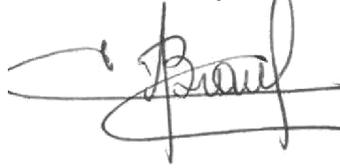
Pour	Contre	Abstention
21	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a large, sweeping flourish at the end.

ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 29/06/2018 à 09:38:44
Référence : c21b4f13fb14263d6bbfb7e3e1dbe0f33327f9e9